



Table de concertation
en violence conjugale
de Montréal



RAPPORT

ANNUEL

2005-2006

Sommaire

Avant-propos

Mot de la présidente	3-4
1. La Table de concertation en violence conjugale de Montréal	
1.1 Historique	5
1.2 Mandat et objectifs	6
1.3 Membres	7-8
1.4 Instances de décision	9
1.5 Les comités de travail	10
2 Les réalisations en 2005-2006	
2.1 L'enrichissement et la consolidation de la vie associative au sein de la Table	12
2.2 L'intervention en violence conjugale en contexte ethnoculturel	13
2.3 Les victimes de violence conjugale vivant des réalités particulières	15
2.4 Les enfants exposés à la violence conjugale	17
2.5 La concertation et la mobilisation des différents acteurs sociaux de Montréal intervenant en violence conjugale	19
2.6 La supervision des droits d'accès en contexte de violence conjugale	20
3 Annexes	
Membres du comité de coordination	21
Notes	22



AVANT-PROPOS



Mot de la présidente

Une année intéressante et fort active vient de se terminer pour la Table de concertation en violence conjugale de Montréal. Nous avons mené plusieurs projets, tous aussi importants les uns que les autres. Le colloque Différents visages de la violence conjugale a réuni plus d'une centaine de participantes et participants autour de thèmes variés et riches en réflexion.

Le premier jour portant sur les réalités particulières en violence conjugale a permis de donner une voix à des problématiques encore occultées en 2006. Pensons à la réalité difficile et complexe des lesbiennes et des femmes sourdes aux prises avec un problème de violence conjugale et aussi à celle des hommes violentés par leur partenaire. La stigmatisation sociale vécue par ces groupes se traduit malheureusement par une insuffisance de services adaptés à leurs besoins réels. Cette journée a permis, j'ose espérer, d'ouvrir quelque peu la porte sur ces problématiques plus facilement oubliées et de sensibiliser les participantes et participants aux nombreux obstacles rencontrés par ces personnes qui ne sont pas toujours reçues et entendues au sein des différentes organisations.

Le deuxième jour du colloque Pour mieux agir auprès des communautés ethnoculturelles : s'informer, s'outiller et se concerter développait le grand thème de l'intervention en violence conjugale auprès des communautés ethnoculturelles. D'entrée de jeu, la conférence d'ouverture nous dressait une rétrospective des réalisations de la Table sur l'intervention en contexte ethnoculturel au cours de la dernière décennie. Une présentation riche en informations qui a su illustrer les diverses préoccupations de la Table et l'évolution de ses travaux, relativement à cette question, depuis 1996. Cette journée fut aussi marquée par des ateliers aux thèmes innovateurs et pertinents. Enfin, le colloque fut un événement aux évaluations positives qui alimentera de façon solide les projets à venir de la Table et les discussions toujours animées de ses membres.

La Table a aussi mené à terme la formation du projet pilote relative au Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale. Malgré quelques difficultés rencontrées nécessitant des correctifs apportés en cours de route, cent soixante intervenantes et intervenants ont suivi la formation qui dans l'ensemble fut très bien appréciée. Je suis consciente qu'il s'agit là d'un premier pas et que plusieurs étapes demeurent à être franchies pour la saine conclusion du projet pilote et du déploiement du protocole sur l'ensemble du territoire montréalais. Il n'en demeure pas moins, que la mise en commun des expertises des différents partenaires autour d'un même projet représente une avenue enrichissante et prometteuse dans le travail de chacune et chacun auprès des enfants exposés à la violence conjugale. Un projet qui fait plaisir à améliorer et à poursuivre.

Un autre sujet, très proche du précédent et qui s'avère au cœur des préoccupations des membres de la Table, est celui des droits d'accès supervisés en contexte de violence conjugale. Un comité de travail de la Table s'est rencontré à plusieurs reprises au cours de l'année et leurs constatations ont permis l'élaboration d'un document aux recommandations claires et bien appuyées. Par ailleurs, ce dossier, loin d'être terminé compte tenu des travaux présentement en cours au plan national, demeurera actif au sein de la Table et sous la vigilance du présent comité.

Enfin, inutile de vous dire que vous êtes les maîtres d'œuvre de toutes ces réalisations et qu'elles deviennent réalité tout simplement parce que chacune et chacun d'entre vous avez participé à leur élaboration et à leur succès. Un grand merci à tous les membres de la Table et aux personnes ayant pris part aux différents comités de travail. Nous pouvons être fières et fiers de la dernière année. J'aimerais remercier tout particulièrement Monique Villeneuve qui fait, vous en conviendrez avec moi, un travail colossal et remarquable.

Si la violence conjugale demeure un sujet difficile et souvent troublant, la concertation insuffle, ne croyez-vous pas, un vent d'espoir par ses actions plus cohérentes et moins en vase clos. C'est déjà beaucoup.

Bonnes vacances !

Lise Poupart

1. LA TABLE DE CONCERTATION EN VIOLENCE CONJUGALE DE MONTRÉAL

1.1 HISTORIQUE

Créée en 1986 à l'initiative du Service de police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM), la Table de concertation en violence conjugale de Montréal a comme principale raison d'être la concertation de tous les acteurs sociaux impliqués en violence conjugale sur le territoire de l'Île de Montréal. Au cours des récentes années, la Table a soutenu ou initié des projets directement en lien avec les différentes politiques gouvernementales en matière de violence conjugale.

Ses diverses réalisations concernent autant la formation, l'organisation et la tenue de journées d'étude ou de colloques, la participation à l'élaboration de divers protocoles de référence et d'intervention, la coordination de projets pilotes, l'édition et la diffusion d'outils de sensibilisation que la participation à diverses recherches.

Les membres de la Table proviennent d'organismes communautaires et d'établissements de tous les secteurs concernés par la problématique de la violence conjugale : organismes pour femmes violentées, organismes pour conjoints violents, organismes intervenant auprès des clientèles vivant des réalités particulières, organismes ethnoculturels, organismes de défense collective des droits de même que les secteurs de la santé et des services sociaux, de la justice, de la sécurité publique, de la formation et recherche et de l'éducation.

Depuis les dernières années, la Table vise l'amélioration des services et des connaissances sur la problématique de la violence conjugale plus particulièrement pour les enfants exposés à la violence conjugale, les membres des communautés ethnoculturelles et les femmes vivant des vulnérabilités multiples.

Afin de veiller elle-même à la gestion de ses subventions et des différents projets qu'elle développe, la Table a demandé et obtenu son incorporation au printemps 2003. À l'automne 2004, la Table a pris pignon sur rue en louant un petit espace à l'intérieur de la Maison Parent-Roback où se retrouvent de nombreux regroupements nationaux intervenant avec les femmes. Ce faisant, la Table développe un nouveau réseau de relations pouvant l'appuyer dans la réalisation de sa mission.



1.2 MANDATS

- Favoriser le partenariat et la coopération dans une démarche globale d'analyse et d'action visant l'élimination de la violence conjugale ainsi que la protection des femmes, des enfants, des autres victimes et la responsabilisation des agresseurs et agresseuses;
- Susciter la concertation des organismes oeuvrant auprès des personnes aux prises avec la violence conjugale en développant une reconnaissance et un respect mutuels basés sur des objectifs communs afin d'assurer la complémentarité des services et la cohérence des interventions ;
- Tenir compte des différentes clientèles vivant des réalités particulières : femmes des communautés ethnoculturelles, lesbiennes, femmes handicapées, femmes âgées, femmes autochtones, gais et hommes violentés;
- Favoriser l'intégration des besoins des clientèles particulières aux réseaux des services existants.



1.2 OBJECTIFS

- Favoriser la concertation régionale multisectorielle;
- Cerner les enjeux propres à la problématique de la violence conjugale;
- Déterminer conjointement des priorités d'action en initiant et soutenant des projets concrets visant l'élimination de la violence conjugale;
- Encourager toute action sociale, économique, éducative et juridique susceptible d'éliminer la violence conjugale.

1.3 MEMBRES

ORGANISMES POUR FEMMES VIOLENTEES

- Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec ¹
- Le Centre des femmes de Montréal ¹
- Les Maisons de l'Île ¹
- S.O.S. Violence conjugale ¹

ORGANISMES POUR CONJOINTS VIOLENTS

- PRO-GAM ¹
- Service d'aide aux conjoints ²

ORGANISMES INTERVENANT AUPRES DES CLIENTELES VIVANT DES REALITES PARTICULIERES

- Groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes ¹
- La Maison des femmes sourdes de Montréal ¹

ORGANISMES ETHNOCULTURELS

- A.C.C.É.S.S.S. ¹
- Le Bouclier d'Athéna ¹

ORGANISMES DE DEFENSE COLLECTIVE DES DROITS

- Association québécoise Plaidoyer-Victimes ¹

¹ Membre administrateur

² Membre observateur

SECTEUR SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal ²
- Centre Jeunesse de Montréal – Institut universitaire ¹
- Centres de Santé et de services sociaux de Montréal ¹
- Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw ¹
- Service Côté Cour ¹

SECTEUR JUSTICE

- Association des avocats et avocates de la Défense de Montréal ²
- Bureau des procureurs – Cour municipale de la Ville de Montréal ¹
- Bureau des substituts du procureur – Cour du Québec ¹
- Direction de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) ²
- Magistrature de la Cour du Québec ²

SECTEUR SECURITE PUBLIQUE

- Service de Police de la Ville de Montréal ¹
- Services correctionnels du Québec – région de Montréal ¹

SECTEUR EDUCATION

- Direction régionale de Montréal - Ministère de l'Éducation du Québec ¹

SECTEUR FORMATION ET RECHERCHE

- Université McGill – École de Service social ¹
- Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) ²



¹ Membre administrateur

² Membre observateur

1.4 INSTANCES DE DECISION

Assemblée générale

Les membres qui ont assisté à la 3^e assemblée générale annuelle tenue le 9 juin 2005 ont principalement procédé à l'adoption du rapport annuel 2004-2005, du premier plan d'action triennal de la Table pour les années 2005 à 2008 et du plan d'action annuel 2005-2006. De plus, les membres ont mis sur pied deux comités de travail et ont confirmé l'adhésion de la Direction régionale de Montréal – Ministère de l'Éducation du Québec à titre de membre de la Table.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'une déléguée ou d'un délégué par organisme membre. Les membres se sont réunis à 6 reprises en 2005-2006. Les principaux dossiers traités ont concerné :

- L'organisation du colloque « *Différents visages de la violence conjugale* ».
- L'adoption d'un document concernant les principes éthiques et les obligations déontologiques des membres de la Table.
- L'adoption d'un document spécifiant les conditions d'adhésion à la Table.
- Le suivi des travaux concernant le *Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale*.

Comité de coordination

Le comité de coordination est composé de la présidente en plus de 9 personnes représentant les différents secteurs. En 2005-2006, le comité de coordination a tenu 8 rencontres où il assuré les suivis nécessaires à la réalisation de l'ensemble du plan de travail de la Table. De plus, le comité de coordination est responsable de l'organisation des rencontres du conseil d'administration et du suivi de ses décisions en plus de veiller à la gestion courante de l'organisme.



1.5 LES COMITES DE TRAVAIL

Comité sur les droits d'accès supervisés

Mandat

- Formuler les recommandations appropriées à la Table de concertation en violence conjugale de Montréal sur la pratique du droit d'accès supervisé et sur les modalités entourant l'exercice du droit de visite du parent agresseur en contexte de violence conjugale
- Formuler les recommandations appropriées à la Table de concertation en violence conjugale de Montréal afin d'améliorer les pratiques socio-judiciaires et favoriser des interventions cohérentes et sécuritaires en lien avec les différentes procédures et instances judiciaires

Composition

Madame Sylvie Bourque, Inter-Val 1175
Madame Myriam Dubé, CRI-VIFF
Madame France Dupuis, L'Escale pour Elle
Madame Hélène Hauspied, Centre des femmes de Montréal
Monsieur Yves C. Nantel, Service d'aide aux conjoints
Madame Claudine Simon, Service Côté Cour
Madame Monique Villeneuve, coordonnatrice de la Table

Comité réalités particulières en violence conjugale

Mandat

- Organisation et tenue d'une journée d'étude portant sur les besoins spécifiques et les vulnérabilités des victimes de violence conjugale vivant des réalités particulières afin
 - d'accroître les connaissances et d'outiller les intervenantes et les intervenants pour qu'elles et qu'ils soient en mesure de mieux intervenir auprès des victimes de violence conjugale vivant des réalités particulières ;
 - d'élaborer différentes stratégies permettant de mieux rejoindre cette clientèle mal desservie.

Composition

Madame Marie-Hélène Blanc de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes
Madame Nathalie Dufour de la Maison des femmes sourdes de Montréal
Monsieur Yves C. Nantel du Service d'aide aux conjoints
Madame Karol O'Brien du Groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes
Madame Monique Villeneuve, coordonnatrice de la Table
Madame Vicki Zorba du Service Côté Cour

Comité communautés ethnoculturelles

Mandat

- Organisation et tenue d'une journée d'étude portant sur la violence conjugale en contexte ethnoculturel afin
 - d'augmenter le dépistage et la référence en violence conjugale auprès des communautés ethnoculturelles ;
 - d'élaborer différentes stratégies permettant de rejoindre les victimes de violence conjugale actuellement non desservies au sein des communautés ethnoculturelles ;
 - de faciliter l'adaptation des services aux réalités des communautés ethnoculturelles.

Composition

Monsieur Pascual Delgado, d'ACCESS
Madame Élisabeth Harper, du CRI-VIFF
Madame Melpa Kamateros, du Bouclier d'Athéna Services familiaux
Madame Manuela Pedroso, du Centre d'aide à la famille
Madame Assunta Sauro, du Centre des femmes italiennes de Montréal
Madame Monique Villeneuve, coordonnatrice de la Table



2. LES REALISATIONS EN 2005-2006

2.1 L'enrichissement et la consolidation de la vie associative au sein de la Table

Afin de stimuler, enrichir et consolider la vie associative au sein de la Table, nous avons réalisé les activités suivantes :

- Organisation de conférences lors des rencontres du conseil d'administration :
 - La situation des femmes autochtones victimes de violence conjugale à Montréal présenté par le Centre des femmes de Montréal (avril 2005);
 - Les services de supervision des droits d'accès développés par l'organisme Le Petit Pont de St-Hyacinthe (octobre 2005);
 - Programme d'intervention pour les enfants exposés à la violence conjugale développé par l'Autre Escalier (novembre 2005);
 - Services et interventions offerts par la Maison des femmes sourdes de Montréal (février 2006);
- Production d'une revue de presse mensuelle : cette revue de presse a été produite pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 2005;
- Recrutement de deux nouveaux membres provenant de secteurs non représentés à la Table : Ministère de l'Éducation, Direction régionale de Montréal et les Services correctionnels du Québec – région de Montréal;
- Mise sur pied de trois comités de travail pour actualiser des priorités de travail de la Table : organisation des journées d'étude (voir description plus haut) et comité sur la spécificité de la violence conjugale en contexte de supervision des droits d'accès;
- Adoption de documents favorisant une meilleure structuration de nos actions, activités et décisions : *Principes éthiques et obligations déontologiques des membres de la Table* et *Conditions d'adhésion à la Table*.

CES DIVERSES REALISATIONS ONT PERMIS DE :

- Favoriser l'accroissement des connaissances et l'enrichissement de l'analyse globale concernant la problématique de la violence conjugale;
- Consolider la Table à titre de lieu de partenariat, de coopération, de concertation et de mobilisation des acteurs sociaux impliqués en violence conjugale;
- Augmenter la représentativité des différents acteurs du milieu travaillant à l'élimination de la violence conjugale, la protection des femmes, des enfants, des autres victimes et la responsabilisation des agresseurs;
- Développer une meilleure cohésion entre les membres de la Table.



2.2 L'intervention en violence conjugale en contexte ethnoculturel

MISE EN CONTEXTE

Un des défis posés par la présence de très nombreuses communautés ethnoculturelles sur le territoire de l'Île de Montréal concerne l'élaboration de différentes stratégies permettant de rejoindre les victimes de violence conjugale actuellement non desservies au sein de ces communautés. De plus, il y a aussi la nécessité de poursuivre le travail de sensibilisation qui permettra aux intervenantes et intervenants d'adapter les services et les diverses interventions aux réalités des communautés ethnoculturelles.

REALISATIONS DE LA TABLE :

Organisation d'une journée d'étude – dans le cadre du colloque intitulé *Différents visages de la violence conjugale* des 19 et 20 avril 2006 - consacrée exclusivement à la violence conjugale en contexte ethnoculturel.

■ Mise sur pied d'un comité de travail

Les membres du comité détiennent une connaissance terrain et conceptuel de la violence conjugale, du parcours migratoire des immigrantes et immigrants de même que de l'intervention requise en contexte ethnoculturel. Leur contribution a permis d'élaborer une programmation variée et qui tient compte de l'état actuel des connaissances sur ces questions. Le comité a tenu 7 rencontres entre septembre 2005 et mars 2006.

■ Élaboration de la programmation de la journée d'étude

Dans le cadre de deux conférences qui ont été prononcées à l'ouverture de cette journée, les quelques 133 participantes et participants ont pu approfondir leurs connaissances sur l'intervention en violence conjugale auprès des communautés ethnoculturelles à Montréal en faisant le point sur les réalisations de la Table et de quelques autres partenaires de 1996 à aujourd'hui et ont pu identifier des pistes d'actions pour les années futures. La deuxième conférence a permis de dresser un portrait de la population féminine immigrée au Québec depuis les dernières années et d'envisager les projections de l'immigration pour les prochaines années. La discussion en plénière qui s'en est suivi a permis d'explorer plus à fond certains éléments de la présentation.

Au cours de l'après-midi, cinq ateliers offerts simultanément ont permis d'explorer diverses thématiques liées aux réalités des communautés ethnoculturelles :

- Violence conjugale et diversités religieuses : modalités d'intervention
- La famille en contexte de migration et de violence conjugale
- La violence faite aux femmes de diverses communautés ethnoculturelles
- Les interventions auprès des hommes des communautés ethnoculturelles
- La violence familiale chez les personnes âgées des communautés ethnoculturelles

Les personnes ressources présentes dans chacun de ces ateliers ont été recrutées et sollicitées sur la base de leurs connaissances, leurs expertises et leur capacité à communiquer facilement un contenu dense, complexe et proche des besoins des participantes et participants. La plénière de fin de journée a été une occasion d'échanger sur les constats effectués dans chacun des ateliers et surtout d'identifier des pistes d'action et de travail pour la Table au cours de la et des prochaines années. Autre impact collatéral à ne pas négliger : cette journée d'étude a également été l'occasion pour plusieurs participants et participantes d'établir des liens qui leur permettront de collaborer ultérieurement sur différents dossiers communs qui les préoccupent.

■ *Coordination des activités liées à l'organisation*

Pour permettre la tenue de l'événement, diverses activités ont dû être réalisées. Parmi celles-ci, nous retrouvons :

Réservation des salles, élaboration d'un programme préliminaire et envoi d'une première invitation pour annoncer la tenue de l'événement. Recherche d'une animatrice générale et d'animatrices pour les ateliers et recherche des conférencières et des personnes-ressources. Mise à jour d'une liste d'envoi (500 entrées). Embauche d'une graphiste et choix d'un concept visuel pour l'événement. Envoi postal de l'invitation officielle et envoi par courriel. Élaboration d'un guide d'animation à l'intention des animatrices et animateurs d'ateliers. Gestion des inscriptions, réservation de matériel, équipement, repas, préparation des pochettes pour les participantes et participants.

Participation aux travaux d'un comité d'encadrement offrant de la formation aux intervenantes en violence conjugale oeuvrant auprès des communautés ethnoculturelles

La Table, de concert avec la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et le Service aux collectivités de l'UQAM a participé à l'actualisation du projet «*La violence faite aux femmes : intervenir en contexte interculturel*». Ce projet permet d'offrir une formation de deux jours s'adressant aux intervenantes travaillant auprès des femmes victimes de violence conjugale provenant de communautés ethnoculturelles et une formation de 2 jours habilitant les personnes des groupes communautaires qui offrent divers services aux membres des communautés ethnoculturelles à la prévention et au dépistage de la violence conjugale.

Ces formations étant déjà développées dans le cadre d'un autre projet, le comité a pour mandat d'en faire leur mise à jour et d'encadrer l'offre de formation auprès des intervenantes tant à Montréal que sur l'ensemble du territoire québécois.

Le comité a tenu 3 rencontres et a élaboré un calendrier de formation contenant 12 formations de 2 jours sur l'intervention et 3 formations de 2 jours sur le dépistage dans les régions de Québec, Montréal, Montérégie, Mauricie, Outaouais, Saguenay et Nord du Québec.

CES DIVERSES REALISATIONS ONT PERMIS DE :

- Mettre sur pied un comité de travail à la Table qui se penche essentiellement sur la violence conjugale en contexte ethnoculturel ;
- Favoriser la mise en commun de l'analyse des besoins des communautés ethnoculturelles en regard de la violence conjugale, du parcours migratoire, des obstacles à l'intégration et du rôle des intervenantes et intervenants ayant à interagir avec les membres des communautés ethnoculturelles ;
- Contribuer à enrichir les connaissances, à approfondir l'analyse relativement à ces questions et à faciliter l'adaptation des interventions aux besoins spécifiques des communautés ethnoculturelles ;
- Établir de nouveaux partenariats avec divers intervenants du milieu montréalais et assurer une meilleure action intersectorielle favorisant le transfert des expertises entre les différents acteurs sociaux montréalais ;
- Assurer une visibilité à la Table et consolider les relations entre les acteurs du milieu montréalais intervenant en violence conjugale ;
- Favoriser l'identification de stratégies permettant de mieux rejoindre les femmes et les enfants victimes de violence conjugale issues de communautés ethnoculturelles tout en soutenant le dépistage précoce.

2.3 Les victimes de violence conjugale vivant des réalités particulières

MISE EN CONTEXTE

L'existence même de l'expression «réalités particulières» en violence conjugale amène les intervenantes et intervenants du réseau à soutenir que cette clientèle est marginalisée et vit de grandes difficultés d'accessibilité aux ressources. Toutes les victimes sont exposées à des facteurs de vulnérabilité. Les victimes de violence conjugale vivant des réalités particulières sont, en plus, exposées à des facteurs de marginalité. Il apparaît donc nécessaire de susciter et enrichir notre réflexion collective sur cette question.

REALISATIONS DE LA TABLE :

Organisation d'une journée d'étude – dans le cadre du colloque intitulé *Différents visages de la violence conjugale* des 19 et 20 avril 2006 - consacrée exclusivement aux besoins spécifiques et aux vulnérabilités des victimes de violence conjugale vivant des réalités particulières

■ *Mise sur pied d'un comité de travail*

Ce comité a reçu pour mandat d'organiser et de tenir une telle journée. Les membres du comité détiennent une connaissance terrain et conceptuel de même qu'une expertise importante sur les spécificités et les vulnérabilités associées aux lesbiennes, aux femmes sourdes et aux hommes victimes de violence conjugale. Le comité a donc fait le choix d'illustrer les particularités de ces diverses catégories de personnes tout en démontrant que la marginalité constitue un dénominateur commun. Leur contribution a permis d'élaborer une programmation variée et qui tient compte de l'état actuel des connaissances sur ces questions. Le comité a tenu 6 rencontres entre septembre 2005 et avril 2006.

Dès les premières rencontres, le comité a convenu de travailler conjointement avec l'organisme Mise au Jeu, avantageusement connu dans le domaine de la conception, de la production et de la réalisation de pièces de théâtres d'intervention sur mesure. Les membres du comité ont donc rencontré à 2 reprises une représentante de l'organisme pour soumettre des idées et contribuer à la rédaction d'un scénario. Des corrections supplémentaires ont été apportées au scénario initial de manière à obtenir un scénario final qui soit très près des diverses réalités à illustrer.

Le choix des thématiques devant être abordées dans le cadre de la conférence d'ouverture et de la conférence de fermeture a également amené les membres du comité à un niveau de réflexion et d'échanges favorisant le transfert des connaissances et des préoccupations sociales sur la très large question des réalités particulières et de la marginalité qui y est associée.

Des études de cas développées par les membres du comité ont été présentées lors des ateliers de travail tenus en après-midi. Elles ont permis d'approfondir les connaissances des participantes et participants sur les réalités particulières en violence conjugale, d'échanger sur les difficultés ou les contraintes rencontrées dans l'intervention et d'identifier des pistes d'action porteuses de changement social.

■ *Coordination des activités liées à l'organisation*

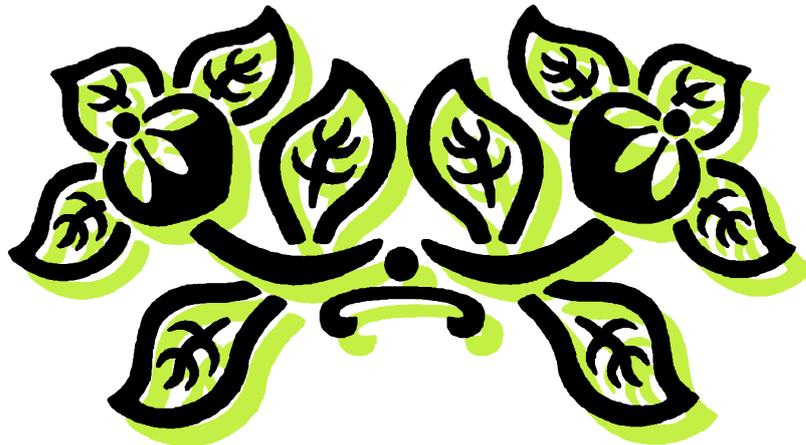
Pour permettre la tenue de l'événement, diverses activités ont dû être réalisées. Parmi celles-ci, nous retrouvons :

Élaboration d'un programme préliminaire, recherche d'animatrices pour les ateliers, recherche des conférencières, négociation d'un contrat avec l'organisme Mise au Jeu, élaboration d'un guide

d'animation à l'intention des animatrices et animateurs d'ateliers, gestion des inscriptions, réservation de matériel, équipement, repas, préparation des pochettes pour les participantes et participants.

CES DIVERSES REALISATIONS ONT PERMIS DE :

- Mettre sur pied un comité de travail à la Table qui se penche essentiellement sur les réalités particulières en violence conjugale ;
- Favoriser la mise en commun de l'analyse des besoins des personnes vivant ces diverses réalités ;
- Contribuer à enrichir les connaissances, à approfondir l'analyse relativement à ces questions et à faciliter l'adaptation des interventions aux besoins spécifiques des victimes de violence conjugale vivant des réalités particulières ;
- Établir de nouveaux partenariats avec divers intervenants du milieu montréalais et assurer une meilleure action intersectorielle favorisant le transfert des expertises entre les différents acteurs sociaux montréalais ;
- Assurer une visibilité à la Table et consolider les relations entre les acteurs du milieu montréalais intervenant en violence conjugale ;
- Favoriser l'identification de stratégies permettant de mieux rejoindre les victimes de violence conjugale vivant des réalités particulières.



2.4 Les enfants exposés à la violence conjugale

MISE EN CONTEXTE

Dans la poursuite des travaux visant l'implantation du Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale sur les territoires des CSSS Jeanne-Mance et De La Montagne dans un premier temps et de l'ensemble du territoire de l'Île de Montréal dans un deuxième temps, la Table a poursuivi ses efforts pour :

- ◆ *coordonner les travaux du comité de suivi ;*
- ◆ *participer activement à l'élaboration d'une formation de 2 jours portant sur l'utilisation de ce Protocole ;*
- ◆ *s'occuper activement de toute la logistique entourant l'offre, l'encadrement, l'évaluation et le suivi de 10 sessions de formation s'adressant aux intervenantes et intervenants des 7 partenaires signataires de ce Protocole.*

REALISATIONS DE LA TABLE :

■ *Coordination des travaux du comité de suivi*

Le comité de suivi est formé d'un représentant de la Table de concertation, d'un représentant de l'Agence et d'un représentant de chacun des partenaires concernés par l'application du protocole (SPVM, Maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, organismes pour conjoints violents, CSSS, Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, Direction de la protection de la jeunesse et le Service Côté Cour). Ce comité doit veiller à l'implantation du protocole chez tous les partenaires et apporter au besoin les correctifs nécessaires.

Au cours de l'année 2005-2006, le comité de suivi a tenu 5 rencontres qui ont toutes été convoquées et animées par la Table. Nous assurons également le suivi des décisions et faisons circuler les informations pertinentes auprès des partenaires. Fait à signaler, nous avons accueilli plusieurs nouvelles personnes déléguées pour représenter leur organisation au comité de suivi. Ceci a comme impact premier de devoir régulièrement recadrer les informations dans leur contexte et aussi d'accorder plus de temps pour favoriser des prises de décision éclairées.

■ *Participation active à l'élaboration de la formation sur mesure*

De mai à décembre 2005, la présidente et la coordonnatrice de la Table et un représentant du service de formation de l'Agence ont consacré de très nombreuses heures à la conception de la formation sur mesure s'adressant aux intervenantes et intervenants des milieux concernés par le Protocole. Ces travaux ont permis d'appuyer le CPVC dans l'élaboration des objectifs de la formation, des contenus théoriques à aborder, de préciser la formule pédagogique à privilégier et d'alimenter la formatrice sur les questions plus pointues concernant le Protocole.

De plus, la Table a convoqué à deux reprises les membres du sous-comité formation afin d'obtenir leur rétroaction sur le projet de formation développé par l'équipe du Comité priorité violence conjugale.

■ *Organisation logistique des 10 sessions de formation*

La Table a assumé la responsabilité de toute l'organisation logistique des 10 sessions de formation – 5 par territoire de CSSS- offertes entre le 21 février et le 11 avril 2006.

Cette responsabilité comprend :

- ◆ élaboration d'un calendrier de formation ;
- ◆ réservation des salles et des repas ;
- ◆ conception d'un outil promotionnel incluant les objectifs de la formation et un bulletin d'inscription ;
- ◆ gestion des inscriptions ;
- ◆ compilation des grilles d'évaluation après chaque session de formation ;
- ◆ discussion avec le responsable de la formation à l'Agence et avec l'équipe du CPVC sur les ajustements à apporter à la formation pour tenir compte, en cours de prestation, des commentaires émis par les différents participants ;
- ◆ gestion de la reprographie et livraison des documents de formation.

CES DIVERSES REALISATIONS ONT PERMIS DE :

- Soutenir l'engagement des divers partenaires au protocole ;
- Favoriser une meilleure connaissance du protocole de même que des rôles et mandats de chaque partenaire concernant l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale ;
- Diminuer les zones de résistance entre les différents partenaires ;
- Encourager une mise en commun des connaissances ;
- Accorder un meilleur soutien aux intervenants et intervenantes des différents partenaires afin de favoriser une prise en charge plus globale de la problématique des enfants exposés à la violence conjugale ;
- Répondre de manière plus concertée à cet aspect de la problématique de la violence conjugale ;
- Implanter un modèle d'intervention intersectorielle au bénéfice des enfants exposés à la violence conjugale ;
- Contribuer de manière significative au partage et au transfert des connaissances.



2.5 La concertation et la mobilisation des différents acteurs sociaux de Montréal intervenant en violence conjugale

MISE EN CONTEXTE

Les partenaires impliqués dans les différentes réalisations de la Table sont membres de la Table ou encore, lorsqu'ils ne sont pas membres, invités à se joindre à l'une ou l'autre de nos réalisations ou activités. Leur contribution favorise la mise en œuvre des priorités de la Table. L'apport des partenaires est inestimable tant il est précieux pour l'atteinte de nos objectifs. La prévention de la violence faite aux femmes et aux enfants, la promotion de leur sécurité de même que la meilleure compréhension des réalités particulières en violence conjugale ou encore des défis de l'intervention auprès des communautés ethnoculturelles demeurent des axes d'action indissociables du travail intersectoriel à Montréal.

REALISATIONS DE LA TABLE :

L'organisation du colloque «*Différents visages de la violence conjugale*» est un exemple de l'importance du rôle joué par nos différents partenaires dans la réalisation des projets de la Table. De façon générale, leur expertise permet à la Table d'enrichir et de bien orienter ses travaux et de mieux gérer ses projets. Leur contribution en termes d'heures investies est grande et se traduit par une participation à différents comités, à des activités de représentation, de rédaction (documents, lettres, devis, rapports) et aussi parfois, par un support logistique.

Il va sans dire que le travail en concertation permet de s'entendre pour agir ensemble dans le meilleur intérêt des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. Le partage des analyses, des expertises, des points de vue dans le respect des personnes et des organisations rend notre intervention dans les différents dossiers plus pertinente, appropriée et nuancée.

La Table a aussi le souci d'arrimer la recherche avec la pratique. C'est pourquoi, le milieu de la recherche universitaire est souvent sollicité pour participer aux travaux de la Table et pour documenter ou approfondir certaines questions nécessitant une recherche plus exhaustive et scientifique.

Par ailleurs, la richesse de la concertation et de l'action intersectorielle comporte aussi certaines difficultés compte tenu de la diversité des partenaires. Le travail d'encadrement effectué par la Table prend ici toute son importance car il permet, notamment, aux différents comités d'établir et de respecter un échéancier tout en favorisant l'atteinte des objectifs. Ce travail demande vigilance et flexibilité.



2.6 La supervision des droits d'accès en contexte de violence conjugale

MISE EN CONTEXTE

La supervision des droits d'accès soulève plusieurs préoccupations auprès des membres de la Table. Celles-ci touchent autant la sécurité physique des victimes et des enfants exposés à la violence conjugale que la sécurité physique des personnes qui ont à intervenir directement avec l'agresseur. Elles touchent également la sécurité et l'intégrité émotionnelle des femmes victimes et des enfants dans la mesure où l'exercice d'un droit d'accès supervisé peut être, pour l'agresseur, une occasion pour commettre des abus psychologiques et du chantage émotionnel envers les enfants.

REALISATIONS DE LA TABLE :

C'est dans cette perspective, que le 3 février 2005, la Table de concertation en violence conjugale de Montréal mettait sur pied un comité de travail. Ce comité a été chargé d'étudier les difficultés inhérentes à la prestation d'un service indispensable pour les enfants exposés à la violence conjugale, soit celui associé à l'exercice des droits d'accès supervisés, et de formuler des recommandations, plus particulièrement en ce qui a trait aux modalités entourant l'exercice du droit de visite du parent agresseur ou présumé agresseur en contexte de violence conjugale.

Le comité s'est largement documenté, a tenu près de 10 réunions et a également rencontré différents intervenants liés aux services de supervision des droits d'accès. Dans le cours de ses travaux, il a aussi pris connaissance du rapport déposé en septembre 2005 par le comité interministériel (*Justice, MSSS, Solidarité et famille*) sur les services de DAS au Québec, créé à l'instigation du Ministre de la Justice, à l'hiver 2002. Enfin, le comité a rédigé un premier rapport qui a été soumis aux membres et qui inclus ses constats et ses recommandations. Quelques corrections et précisions devront y être apportées afin de bien refléter la diversité des points de vue des membres de la Table.

Par ailleurs, la Table a sollicité et obtenu un siège au sein d'un comité régional de travail mis sur pied par l'Agence de santé et services sociaux de Montréal. Ce comité a pour mandat de documenter la problématique relative à l'organisation des services de supervision des droits d'accès aux familles. Ainsi, nous souhaitons, par notre participation, illustrer la spécificité de la violence conjugale en contexte de supervision des droits d'accès.

CES DIVERSES REALISATIONS ONT PERMIS DE :

- Mettre sur pied un comité de travail à la Table qui se penche essentiellement sur la supervision des droits d'accès en contexte de violence conjugale ;
- Favoriser la mise en commun de l'analyse des besoins des femmes et des enfants dans ce contexte ;
- Établir de nouveaux partenariats avec divers intervenants du milieu montréalais et assurer une meilleure action intersectorielle favorisant le transfert des expertises entre les différents acteurs sociaux montréalais ;
- Assurer une visibilité à la Table et consolider les relations entre les acteurs du milieu montréalais intervenant en violence conjugale.



3 ANNEXES



Membres du comité de coordination

Madame Lise Poupart, *présidente*

Monsieur Normand Bourgeois, *vice-président / secteur organismes pour conjoints violents*

Me Gaétane Martel, *secrétaire trésorière / secteur Justice*

Madame Annette Angers, *administratrice / secteur Sécurité publique* (jusqu'au 9 février 2006)

Madame Marie-Hélène Blanc, *administratrice / secteur Défense collective des droits*

Madame Suzie Bordeleau, *administratrice / secteur organismes intervenant auprès des clientèles vivant des réalités particulières*

Madame Sylvie Bourque, *administratrice / secteur organismes pour femmes violentées*

Madame Hélène Hauspied, *administratrice / secteur Santé et services sociaux*

Madame Melpa Kamateros, *administratrice / secteur organismes ethnoculturels*

Monsieur Alain Larivière, *administrateur / secteur Sécurité publique* (à compter du 9 février 2006)



Notes



Les textes inclus dans ce document ont été féminisés dans la mesure du possible. Cependant, lors de certains passages, il nous a semblé plus pratique d'utiliser la forme masculine afin de faciliter la lecture. Il faudrait n'y voir qu'une manière d'alléger le texte et, d'aucune façon, une procédure discriminatoire

Produit par

La Table de concertation en violence conjugale de Montréal
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 305
Montréal (Québec) H2Y 1E6
Téléphone : (514) 396-2612
Télécopieur : (514) 396-2200
Courriel : villeneuve@tcvcm.ca

